

Communiqué de presse – 02.11.2022

Un balisage pour canaliser la randonnée d'hiver autour de la Combe Grède

Le Parc Chasseral a coordonné à la mi-octobre le travail de balisage des tracés de randonnée à ski réalisé pour la seconde année consécutive par des bénévoles, des membres du Ski-Club Villeret et des candidats chasseurs du Jura bernois dans le district franc fédéral de la Combe Grède. Celui-ci est l'un des 42 districts francs fédéraux qui, au niveau national, contribuent à protéger des mammifères et oiseaux menacés ainsi que leurs habitats.

Mandaté par le canton de Berne et en coordination avec les gardes-faune du Jura bernois, le Parc Chasseral, les candidats chasseurs du Jura bernois, des membres du Ski-Club Villeret et d'autres volontaires ont installé plus de 120 piquets à embouts vert fluo dans les zones ouvertes et une trentaine de balises orange dans les parties forestières du district franc fédéral. Réalisé fin octobre sur le versant nord du Chasseral, ce balisage a pour objectif de limiter au maximum le dérangement de la faune en hiver. Il est complété par de nombreux panneaux d'information.

Dans le district franc fédéral, les randonneurs à ski ou en raquettes doivent impérativement rester sur les itinéraires spécifiquement balisés pour eux, ou sur les sentiers pédestres. Il ne faut en aucun cas sortir de ces cheminements, sous peine de susciter des dérangements potentiellement fatals pour la faune sauvage dus aux déplacements coûteux en énergie dans la neige et à la nourriture raréfiée.

Les chemins suivants peuvent être empruntés dans le district franc fédéral de la Combe Grède :

- **Pour la montée** : sentiers pédestres jaunes ou les autres itinéraires autorisés
- **Pour la descente** : itinéraires spécifiquement balisés (piquets verts et banderoles oranges)

Une carte au 1:25'000 avec les itinéraires balisés peut être consultée et téléchargée sur le site internet du Parc Chasseral (parcchasseral.ch/respect-hiver).

Par ailleurs, pour limiter une pression humaine toujours plus forte sur les espaces sauvages durant l'hiver, chacun peut appliquer ces quatre recommandations :

- **Respecter les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune**
- **Rester sur les sentiers balisés, suivre les itinéraires recommandés et renoncer à « faire sa trace »**
- **Eviter les lisières et les surfaces non enneigées**
- **Tenir son chien en laisse**

Encadré : La Suisse compte 42 districts francs fédéraux, dont la Combe Grède et le Creux-du-Van, pour citer un autre exemple régional. Sous ce nom un rien mystérieux se cachent des périmètres de protection d'espèces sauvages, comme l'aigle royal, le tétras-lyre ou le chamois. Une ordonnance de 1991 régit la chasse et les déplacements humains de façon à préserver le gibier et son habitat. Les gardes-faune (et la police) sont chargés de veiller au respect de ces dispositions fédérales. Un parc naturel régional peut de son côté participer à la sensibilisation ou à la canalisation des déplacements mais n'exerce aucune fonction en matière de contrôle ou de verbalisation.



Légende : Des volontaires en provenance de plusieurs associations ont posé plus de 120 piquets et une trentaine de banderoles orange pour baliser les itinéraires hivernaux dans la Combe Grède (Photos : Parc Chasseral).

Liens internet :

[Carte district franc Combe Grède \(géoportail Confédération\)](#)

[Carte des zones de tranquillité](#)

[Respecter c'est protéger](#)

Infos et contact :

Gardes-faune cantonaux bernois (0800 940 100)

Ou : Parc Chasseral, Isaline Mercerat (Nature & Paysage)

isaline.mercerat@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 55



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 47'000 ha et rassemble 23 communes (20 BE et 3 NE) engagées pour une deuxième période de dix ans.